



Écoles européennes
Bureau du Secrétaire général

Unité pédagogique

Réf. : 2008-D-3210-fr-1

Orig. : FR

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION EXTRADORDINAIRE DU
CONSEIL D'INSPECTION MIXTE DU 17 JUIN 2008**

Conseil d'inspection maternel, primaire et secondaire

Réunion du 12 novembre 2008

PARTICIPANTS		
<u>Présidents</u>	Mme HUISMAN M. KOLJONEN	
<u>Secrétaire général des Écoles européennes</u>	Mme CHRISTMANN	
<u>Secrétaire général adjoint des Écoles européennes</u>	M. FEIX	
<u>Secrétaire</u>	Mme HENNEBERT	
INSPECTEURS/TRICES		
<u>ALLEMAGNE</u>	M. SEXAUER Mme LORTZ	
<u>AUTRICHE</u>	Mme ECKERSTORFER M. FISHBÖCK	
<u>BELGIQUE</u>	M. BRZAKALA M. MARCHAND	
<u>BULGARIE</u>	Mme SOFRONIEVA Mme STEFANOVA	
<u>CHYPRE</u>	Mme VALANIDOU	excusée
<u>DANEMARK</u>	M. DAMKJAER M. TAUBER	excusé excusé
<u>ESPAGNE</u>	M. TOBOSO M. ZALÓN	
<u>ESTONIE</u>	Mme MERE Mme SOOMLAIS	excusée
<u>FRANCE</u>	M. SOLER Mme LEBLANC	
<u>GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG</u>	M. REULAND M. RIEFF	excusé
<u>GRÈCE</u>	Mme PSALIDAKOU M. SALAMOURAS	

<u>HONGRIE</u>	M. PÁLA M. SZESLER	excusé
<u>IRLANDE</u>	M. CAFFREY Mme DUNNING	
<u>ITALIE</u>	M. RICCIARDELLI Mme ZANATTA	
<u>LETTONIE</u>	Mme JUHNEVICA Mme ZIDELUNA	excusée
<u>LITUANIE</u>	Mme VALIUSKEVICIENE Mme JURAITIENE	excusée
<u>MALTE</u>	M. AGIUS M. VELLA HABER	excusé
<u>PAYS-BAS</u>	M. ENSING Mme DE GRAAF	excusée
<u>POLOGNE</u>	Mme MAZUR Mme LACZYNSKA	
<u>PORTUGAL</u>	Mme COELHO M. SILVA	
<u>ROUMANIE</u>	Mme GUTU Mme DROC	
<u>ROYAUME-UNI</u>	Mme WAREING M. TOWL	excusée excusé
<u>SLOVAQUIE</u>	Mme HANDZELOVA Mme NEVRLOVA	
<u>SLOVÉNIE</u>	Mme POZNANOVIC-JEZERSEK Mme ZVEGLIC	
<u>SUÈDE</u>	M. EVERTSSON M. OTTOSSON	
<u>TCHÉQUIE</u>	Mme BILKOVSKA ???	excusée

La présidence finlandaise, Madame HUISMAN et Monsieur KOLJONEN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'inspection des cycles maternel, primaire et secondaire et explique que cette réunion extraordinaire du Conseil d'inspection mixte a été organisée afin de recueillir leurs opinions et leurs commentaires à propos des propositions avancées dans le cadre de leurs nouvelles fonctions au sein des Ecoles européennes.

Au printemps 2008, le Conseil supérieur avait demandé au Groupe de travail « ACCREDITATION » de se pencher sur les fonctions à venir des inspecteurs dans le cadre de la réforme des Ecoles européennes qui a examiné la question et a désigné un sous-groupe d'inspecteurs afin d'étudier les nouvelles fonctions éventuelles des inspecteurs.

Les membres de ce sous-groupe sont les inspecteurs du cycle secondaire, Messieurs DAMKJAER, ENSING et EVERTSSON et Madame MAZUR et les inspecteurs du cycle maternel et primaire, Messieurs OTTOSSON, MARCHAND et Madame HUISMAN.

Le sous-groupe s'est réuni le 3 avril dernier et a proposé le document 2008-D-305-en-1 qui n'a pas pu être discuté pour des raisons d'organisation lors du Conseil supérieur d'avril dernier à Helsinki et une réunion extraordinaire du Conseil d'inspection mixte a donc été convoquée le 17 juin 2008.

La présidence finlandaise demande que les inspecteurs fassent rapport aux collègues absents de cette réunion qui débattrà du rôle à venir des inspecteurs dans le cadre de la nouvelle gouvernance des Ecoles européennes.

Cette réunion très importante est l'occasion donnée aux inspecteurs de s'exprimer sur leur rôle à venir et l'objectif de cette réunion est d'entendre les idées et les points de vue des inspecteurs afin d'aboutir soit à un résumé, à des conclusions soit à relever les défis à venir dans le cadre de la nouvelle gouvernance des Ecoles européennes.

La présidence finlandaise passe en revue l'ordre du jour.

Le point III. relatif à la nomination du Directeur de l'Ecole européenne d'Alicante sera présenté en dernier point de l'ordre du jour, cela permettra aux inspecteurs des deux cycles de prendre connaissance du document (**sous point VI**) car les traductions ont été transmises tardivement aux inspecteurs.

I. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (2008-D-115-fr-1)

II.	Communications	
III.	Nomination du Directeur de l'Ecole européenne d'Alicante	2008-D-185-fr-1
IV.	Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 février 2008	2008-D-335-fr-1
V.	<p><u>Missions et responsabilités à venir des Inspecteurs</u></p> <p><u>Documents de travail à prévoir :</u></p> <p>a) Conclusions de la Présidence de la réunion ministérielle sur l'avenir des Ecoles européennes en marge du Conseil EJC de l'UE du 13 novembre 2006 à Bruxelles</p> <p>b) Document stratégique sur l'adoption des conclusions de la Présidence de la réunion ministérielle du 13 novembre 2006 à Bruxelles</p> <p>c) Propositions du Secrétaire général concernant la gouvernance centrale dans le contexte de la réforme du système des Ecoles européennes</p> <p>d) Contrats d'objectifs</p> <p>e) Rapport du Groupe de travail I « Agrément d'écoles »</p> <p>f) Commentaires écrits des Délégations et du Comité administratif et financier sur les Propositions du Secrétaire général concernant la gouvernance centrale dans le contexte de la réforme du système des Ecoles européennes (document : 2008-D-323-fr-2)</p> <p>g) Synthèse des commentaires écrits des Délégations sur les propositions du Secrétaire général concernant la gouvernance centrale dans le cadre de la réforme du système des Ecoles européennes (document : 2008-D-323-fr-2)</p> <p>h) Rôle des Conseils d'inspection et domaines d'assurance qualité relevant de leurs sphères de compétences (document de travail du sous-groupe du Groupe de travail I)</p> <p>i) Rôle et fonctions futurs des Inspecteurs dans le contexte de la réforme du système des Ecoles européennes : document de travail préparé par la délégation irlandaise au nom du Groupe de travail « Réforme »</p>	<p>2007-D-151- en-1</p> <p>2007-D-31-en-1</p> <p>2008-D-323- fr-2</p> <p>2008-D-202-en-5</p> <p>2008-D-193-en-1</p> <p>2008-D-195-fr-1</p> <p>2008-D-274-fr-1</p> <p>2008-D-305-en-1</p> <p>2008-D-325-fr-1</p>

VI.	Evaluation des enseignants et propositions pour l'évaluation des chargés de cours	2008-D-315-en-1
VII.	Divers	

II. COMMUNICATIONS

III. APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2008 (2008-D-335-fr-1)

Les ajouts suivants sont à intégrer dans le document :

Page 6/8 – 2^{ème} paragraphe - version française:

- Madame MAZUR se rallie à l'opinion de la Belgique et signale aussi que l'existence d'un seul Conseil d'inspection avec un seul inspecteur ne peut être soutenue.
- Monsieur SALAMOURAS souligne que plusieurs délégations ont mis l'accent sur le fait qu'aucune décision n'a été prise sur l'existence d'un seul Conseil d'inspection et que par contre la formulation des Conseils d'inspection au pluriel doit être précisée.

Le projet de procès-verbal est adopté avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

IV. MISSION ET RESPONSABILITES A VENIR DES INSPECTEURS

La présidence finlandaise signale que des documents de travail qui serviront comme base des discussions suivent la même structure (autonomie des écoles, ouverture du système, Baccalauréat, assurance de la qualité, lignes directrices avec orientations pédagogiques, liens avec les systèmes nationaux et gouvernance) :

- 2008-D-305-en-1 rédigé par le Groupe de travail des inspecteurs
- 2008-D-325-fr-1 rédigé par le délégation irlandaise
- 2008-D-323-fr-1 rédigé par le Secrétariat général
- document constitué de tableaux rédigé par la présidence finlandaise et rédigé sur la base du document du Groupe de travail des inspecteurs (2008-D-305-en-1)

Madame CHRISTMANN rappelle la situation de l'avancement des travaux des différents groupes de travail dans le cadre de la réforme des Ecoles européennes qui sont basés sur le Plan d'action intégré approuvé au Conseil supérieur de Lisbonne en 2007 et par la création de deux groupes de travail « ACCREDITATION » et « COST SHARING » qui faisaient suite aux Groupes de travail TROIKA I et II.

Les trois grands domaines de la réforme sont :

- l'ouverture du système dans le cadre de la réforme pour les écoles de type II et III (GT ACCREDITATION) (4 pays dont les Pays-Bas sont intéressés par l'ouverture d'une école associée).

Concernant le Baccalauréat européen, le Conseil supérieur a approuvé la modification de l'Accord de 1984. L'évaluation externe du Baccalauréat européen est fortement attendue pour continuer les travaux;

- le financement et la répartition des charges entre les Etats membres.

La méthode structurelle retenue mais sans décision actuellement est de recourir au détachement d'enseignants locuteurs non natifs pour certaines matières (éducation physique, art, musique, éventuellement aussi histoire, géographie, mathématiques, sciences, LIII, LIV au cycle secondaire en s'assurant de leurs compétences requises à enseigner dans une langue autre que leur langue maternelle dans le but de maintenir la qualité du système.

- une réflexion approfondie est en cours concernant une réforme de la gouvernance des Ecoles européennes. Il sera très important de définir le degré d'autonomie des écoles et définir la nature des contrats d'objectifs. Il semble y avoir un certain consensus en ce qui concerne le rôle du Conseil supérieur qui devrait se charger des questions stratégiques et politiques.

Le Conseil supérieur d'avril 2008 à Helsinki a décidé de la fusion des deux groupes de travail « ACCREDITATION » et « COST SHARING » en un seul groupe « REFORME » dont le mandat reprend les grands points faisant l'objet de discussion de cette réforme.

La présidence finlandaise donne la parole à Monsieur MARCHAND qui remplace Monsieur DAMKJAER pour la présentation du document rédigé par le groupe des inspecteurs.

Monsieur MARCHAND (BE) présente le document 2008-D-305-en-1 qui rassemble les idées du groupe de travail concernant le rôle futur du Conseil d'inspection et des inspecteurs et se base sur le document élaboré par le Secrétariat général (2008-D-323-fr-2).

Monsieur CAFFREY (IRL) signale que la réforme représente un défi pour les inspecteurs mais aussi qu'elle est aussi l'occasion de se recentrer sur la fonction des inspecteurs.

Il présente au nom de la délégation irlandaise les grands points du document

2008-D-325-fr-1 et pose un certain nombre de questions :

- Quel sera le rôle des inspecteurs dans le cadre de l'autonomie des écoles et notamment quel sera le niveau d'implication des inspecteurs ?
- Comment pourra-t-on maintenir et garantir la qualité du Baccalauréat ?
- Comment la planification et la gestion du programme des inspecteurs pourra-t-elle évoluer afin de garantir les besoins des écoles ?
- Comment définir les grandes lignes pédagogiques ?
- Comment améliorer les outils d'évaluation ?
- Comment exploiter davantage les liens avec les systèmes éducatifs nationaux au bénéfice des Ecoles européennes ?
- Ne faudrait-il pas confier certaines tâches des inspecteurs à d'autres personnes pour que ceux-ci puissent davantage se concentrer sur le cœur de leur mission c'est-à-dire l'évaluation et le conseil ?
- Quelle responsabilité le Conseil d'inspection devrait-il assumer ?

Monsieur SILVA (PT) demande de clarifier les éléments de base et d'éclaircir les termes *conseil d'inspection* et *inspectorat* ;

Monsieur MARCHAND (BE) signale que c'est un terme générique reprenant tous les inspecteurs (maternel primaire et secondaire) impliqués dans les conseils d'inspection.

La présidence finlandaise invite les inspecteurs à préparer un document général pour les travaux futurs.

Monsieur MARCHAND (BE) signale que les inspecteurs doivent rédiger un document qui doit s'adresser au Conseil supérieur directement.

Monsieur SALAMOURAS (EL) signale le manque de clarté et d'harmonisation au niveau de la terminologie parlant du ou des conseils d'inspection (voir page de couverture du doc. 305, pages 4 et 9 du doc. 325).

La présidence finlandaise propose de se pencher dans un premier temps sur le rôle, les tâches et la mission du conseil d'inspection plutôt que sur le nombre de conseils d'inspection à prévoir pour le futur.

Madame CHRISTMANN rappelle les trois points à discuter lors de cette réunion : les tâches, le rôle consultatif ou décisionnel et le statut.

Monsieur REULAND (LU) trouve que le document 2008-D-305-en-1 élaboré par le groupe de travail est un document bien structuré qui néanmoins pose certaines questions :

- sous le point « autonomie », il faut ajouter les contrats d'objectifs.
Il faudra clarifier si et comment les inspecteurs interviendront lors de l'élaboration et de l'approbation de ces contrats d'objectifs.
- concernant l'ouverture du système aux écoles de type II, III et les audits à réaliser, les inspecteurs devront organiser la répartition de leurs tâches ;
- le contrôle de l'organisation du Baccalauréat qui pourrait se faire à l'avenir de manière moins systématique par des visites non annoncées aux écoles est mal perçu ;
- le rôle des inspecteurs dans l'organisation ou l'encadrement de la formation continue devra être clarifié ;
- la question : quelles décisions pourraient être prises par les conseils d'inspections maternel primaire et secondaire doit être clarifiée. Il faudra donc prévoir une rubrique DECISIONS ;
- le départ de Monsieur KOLJONEN, qui avait plusieurs compétences dans ses attributions pose un réel problème. Si un pays n'envoie plus qu'un collègue inspecteur pour les deux cycles comme c'est le cas actuellement avec la Finlande et si le collègue partant n'est pas remplacé par un autre collègue scientifique, un certain nombre de compétences manque au sein du Conseil d'inspection secondaire.

Monsieur ENSING (NL) signale que les inspecteurs sont les seules personnes qui peuvent interférer dans le processus d'apprentissage et doivent continuer à jouer un rôle très important dans l'évaluation de la qualité. Les inspections mixtes doivent continuer.

Monsieur EVERTSSON (SE) estime que les inspecteurs jouent deux rôles incompatibles, d'un côté, ils doivent assurer la qualité de l'enseignement, ils sont à la fois des observateurs externes qui jugent du contenu et du développement qu'ils ont décidé et d'un autre, ils sont forts impliqués dans la gestion même des écoles et la nomination des enseignants. Il souhaiterait à l'avenir un partage entre ces deux rôles avec d'une part, des inspecteurs et de l'autre, des personnes en charge du développement des écoles.

Il demande également que l'Unité du Baccalauréat européen se développe davantage et collabore avec les universités qui produiraient les examens que les inspecteurs vérifieraient et évalueraient.

Monsieur SOLER (FR) insiste pour que la question du statut (nombre de réunions) ne soit pas traitée à la fin du document.

Il est impossible pour un inspecteur de connaître à la fois les problèmes du primaire et du secondaire.

Concernant l'autonomie (document 2008-D-325-fr-1 lignes 4 et 5), les inspecteurs devraient faire rapport des performances des stratégies administratives des écoles et se pencher sur l'impact des dispositions budgétaires.

Il pose les questions suivantes :

- Formera-t-on les inspecteurs à la comptabilité ?
- Comment peut-on à la fois avoir des compétences pédagogiques et des compétences comptables et financières ?

Une confusion insoutenable des rôles existe pour le moment.

Mme ECKERTSORFER (DE) demande, à la lecture des différents documents, que la clarté et la précision soient faites au sujet du rôle des inspecteurs au niveau de la consultation et de l'évaluation.

Certaines tâches ne devraient-elles pas être déléguées à d'autres personnes pour que les inspecteurs puissent se concentrer sur le cœur de leur mission ?

Mme MAZUR (PL) signale que suite à l'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne, certains points de la convention ne sont pas adaptés à cette évolution. Les tâches des inspecteurs ont considérablement augmenté par l'augmentation du nombre d'écoles, le nombre d'enseignants, les écoles de type II et III, l'autonomie des écoles.

Certaines tâches pourraient être déléguées à d'autres personnes comme la préparation externe des questions par des universités, mais la vérification devra toujours être faite par les inspecteurs pour assurer la qualité.

Monsieur SALAMOURAS (GR) estime difficile d'avoir les compétences pour les deux cycles et est pour le maintien du système actuel.

Madame COELHO (PT) souligne que le système actuel traverse des temps de grands changements et de grandes réformes. Toutes les compétences au sein des conseils d'inspection sont importantes. Les inspecteurs des différents cycles ont leurs propres spécificités.

Les conseils d'inspection doivent se pencher sur deux ou trois grandes branches :

- l'évaluation du système des écoles de type I concernant l'autonomie et la définition des contrats d'objectifs dans le développement des écoles ;
- les audits des écoles de type II et III ;
- l'établissement de grandes lignes pédagogiques (structures des épreuves, programmes, ...) notamment pour le Baccalauréat européen. L'Unité du Baccalauréat doit se charger du contenu des épreuves écrites mais les inspecteurs doivent dessiner les grandes lignes de structure des épreuves.

Monsieur SILVA (PT) insiste sur le fait qu'il faut définir à la fois les attributions des conseils d'inspection et les fonctions et les tâches que les inspecteurs doivent accomplir dans leur mission.

Concernant l'autonomie des écoles, il faut laisser la liberté et l'autonomie à l'école de définir ses objectifs. Les inspecteurs évalueront ces objectifs et s'ils ont été atteints.

La présidence finlandaise propose de respecter la demande des inspecteurs.

Monsieur RICCIARDELLI (IT) signale que les tâches des inspecteurs ont considérablement augmenté ces dernières années, notamment avec le nombre croissant d'écoles, d'enseignants et l'ouverture du système des écoles associées.

Il estime que le document rédigé par le groupe de travail est bien structuré car il reprend les champs et les domaines sur lesquels les inspecteurs doivent se pencher et réfléchir, et que la question de l'assurance de la qualité pédagogique, didactique et culturelle est la question la plus importante dans la mission des inspecteurs.

Monsieur RICCIARDELLI agréé à l'idée de la consultation et de l'évaluation tant interne qu'externe mais insiste sur la distinction à faire entre les tâches individuelles des inspecteurs et les tâches comme conseil d'inspection; ces tâches étant directement reliées au problème de la qualité.

L'augmentation des tâches des inspecteurs ne permet pas de diminuer le nombre d'inspecteurs. Il faut chercher à organiser les choses autrement.

Il souligne également que le rôle du conseil d'inspection, en relation avec les autres organes du système, pose le problème de l'autonomie des écoles, notamment celui des contrats d'objectifs et par conséquent, un rôle plus fortement pédagogique et de contrôle de la qualité du travail par les inspecteurs. Il propose la mise sur pied d'une conférence permanente qui débattrait des questions purement pédagogiques. Le conseil d'inspection mixte est un organe important qui doit décider des questions pédagogiques et didactiques et pas uniquement des questions d'organisation.

A propos de l'autonomie des écoles, **Monsieur SILVA (PT)** souligne que la liberté doit être laissée à l'école de définir ses objectifs et ses contrats d'objectifs et les inspecteurs évalueront ensuite ces objectifs.

PASSAGE EN REVUE DU DOCUMENT TRANSMIS EN REUNION SOUS FORME DE TABLEAU

Le document distribué en réunion du Conseil d'inspection mixte reprend dans un ordre différent les points du document 2008-D-305-en-1.

CONCERNANT LE PREMIER TABLEAU

Autonomy/pedagogy

Monsieur ENSING (NL) signale que la question des responsabilités des inspecteurs est posée.

Il propose de faire la distinction entre le cadre des responsabilités et les éléments pédagogiques.

Monsieur SILVA (PT) signale que les conseils d'inspection, l'inspection définit les objectifs pédagogiques généraux. Les inspecteurs doivent répondre aux objectifs du conseil d'inspection. Il demande une modification du titre. La notion d'inspection fait référence au contexte national mais n'existe pas au niveau européen.

Madame CHRISTMANN précise que concernant les objectifs pédagogiques des contrats d'objectifs, le Groupe de travail « Contrats d'objectifs » a proposé de se réunir une fois par an avec les directeurs, les présidents des conseils d'inspection et du C.A.F. afin de discuter des objectifs généraux du système dans le but d'élaborer un cadre commun au niveau du plan scolaire et des contrats d'objectifs.

Monsieur MARCHAND (BE) souligne que le groupe de travail estime que les objectifs pédagogiques généraux doivent être discutés en concertation avec les écoles dans le cadre d'un processus démocratique.

Monsieur ENSING (NL) se demande si l'approbation des syllabi, les objectifs généraux et le contrôle des résultats ne devraient pas être du ressort des écoles.

Monsieur MARCHAND (BE) demandera à l'Unité Baccalauréat de vérifier également que les syllabi soient utilisés et mis en application et de ne pas uniquement regarder les résultats.

Madame SZESLER (HU) remercie les inspecteurs pour cet excellent document notamment en ce qui concerne les points sur l'autonomie, l'indépendance des écoles et le rôle des directeurs à qui de nombreuses tâches doivent être déléguées.

Monsieur MARCHAND (BE) signale que l'évaluation se passe à deux niveaux différents. L'auto évaluation est faite par l'école et l'évaluation par un groupe d'inspecteurs externes. Ces deux évaluations compatibles se basant sur les mêmes critères, il serait utile de s'inspirer du modèle écossais et irlandais.

Monsieur FEIX signale que les écoles ont besoin de l'aide des inspecteurs dans la voie de leur autonomie. A la lecture du document, il voit peu de marge de manœuvre pour une telle autonomie avec une avalanche d'évaluations des écoles qui n'existe dans aucun autre système scolaire. Les écoles sont fort dynamisées si toute la communauté scolaire (parents, élèves, enseignants) est impliquée dans l'auto évaluation.

Un contrôle externe très fort par les inspecteurs signifie peu d'autonomie pour l'école. L'autonomie doit être basée sur la confiance. Dans le document, on perçoit une volonté de contrôle très prononcé.

CONCERNANT LE DEUXIEME TABLEAU

Teaching and learning

Monsieur MARCHAND (BE) signale que le point relatif à la Création et la Suppression de postes doit être du ressort de l'école. Les inspecteurs peuvent néanmoins conseiller l'école.

Monsieur EVERTSSON (SE) déplore le manque de politique commune de la formation continue qui deviendra plus important dans le futur.

Monsieur ENSING (NL) demande au niveau du point Création et Suppression de postes d'ajouter une colonne avec l'entité responsable. Il est important de signaler que les inspecteurs doivent être responsables également de l'évaluation des chargés de cours (voir aussi document à analyser au cours de cette réunion : évaluation des chargés de cours).

Madame CHRISTMANN signale que dans ce document, on parle des tâches des inspecteurs en général mais il faudra ensuite les hiérarchiser et savoir à quel niveau l'inspecteur intervient ; il faudrait se pencher sur le rôle à la fois consultatif et décisionnel. Elle attend d'avoir les avis les différents comités pour faire une nouvelle proposition.

Madame ECKERSTORFER (AUT) demande d'effacer la dernière ligne pour rester dans le cadre général et de ne pas fixer un rythme de deux ans. Toutes les écoles ont été visitées. La prochaine étape sera le suivi des mesures que les écoles ont introduites pour répondre aux remarques des inspecteurs.

CONCERNANT LE TROISIEME TABLEAU

Bac (concerne davantage les inspecteurs du secondaire)

Monsieur REULAND (LU) est opposé à l'idée de visites surprise pour contrôler l'organisation des épreuves du Baccalauréat par les écoles.

Madame CHRISTMANN signale qu'actuellement les inspecteurs sont présents dans les écoles comme Vice-présidents en représentant le Président du Baccalauréat.

L'idée d'écoles comme centres d'examens avec plus de responsabilités et sans présence de vice-présidents remonte au temps de la réflexion du GT Baccalauréat.

Actuellement, la fonction de vice-président est clairement définie et ne contient pas la notion d'inspection. Ce point est donc à supprimer.

Madame MAZUR (PL) propose de séparer les deux éléments, responsabilité de la qualité et responsabilité du contenu des sujets. Une de ces responsabilités devrait être du ressort de l'Unité Baccalauréat.

Madame ECKERSTORFER (AU) pose la question de savoir comment la présence des vice-présidents est perçue. Est-elle nécessaire ? La tâche précise au niveau des examens oraux est également à accomplir.

Madame GUTU (RO) estime que la responsabilité de la qualité du Baccalauréat revient à l'organisateur. Le rôle de l'inspecteur est un rôle de « monitoring » du déroulement du Baccalauréat dans le but de vérifier les standards de qualité pour l'auto évaluation (évaluation interne). Les inspecteurs devraient utiliser les mêmes instruments pour l'évaluation externe.

Monsieur SOLER (FR) signale que l'on parle de la responsabilité de la qualité du Baccalauréat en mettant l'accent sur le contenu des examens écrits. Cela signifie-t-il que les examens oraux seraient délégués aux écoles ?

La présidence finlandaise propose de supprimer le terme écrit dans la phrase

CONCERNANT LE QUATRIEME TABLEAU

Opening up of the system

Madame ZANATTA (IT) estime que le contrôle de la qualité est très important. Le rôle des inspecteurs dans ce domaine doit être bien défini. Elle propose d'ajouter le rôle joué par les inspecteurs du pays du siège pour les écoles de type II et type III.

Elle souhaite ajouter également la politique SEN et les élèves SWALS à la fois au niveau central comme au niveau des écoles.

La présidence finlandaise précise que ces ajouts seront inclus dans le tableau.

CONCERNANT LE CINQUIEME ET DERNIER TABLEAU

Other responsibilities (ne suscite pas de commentaires)

La présidence finlandaise signale que les observations et remarques formulées seront apportées au document par le groupe de travail.

Monsieur CAFFREY (IRL) souligne l'importance de tenir compte des disponibilités réelles des inspecteurs, c'est-à-dire de leur nombre, de leur formation, le temps qu'ils peuvent consacrer aux Ecoles européennes. Les Etats membres doivent mettre à disposition des inspecteurs disponibles pour les besoins des Ecoles européennes.

La présidence finlandaise appuie cette remarque. Le sujet doit être porté au niveau du Conseil supérieur.

Monsieur MARCHAND (BE) signale que le Conseil d'inspection a donné son avis. Le groupe de travail peut continuer ses travaux. Les résultats seront soumis au Conseil d'inspection mixte. Beaucoup de travail subsiste encore.

Madame CHRISTMANN demande au groupe de travail de tenir compte également du document de la délégation irlandaise.

La présidence finlandaise remercie les inspecteurs pour leur participation à cette réunion. Le groupe de travail continuera ses travaux en tenant compte des commentaires faits dans cette réunion et du document de la délégation irlandaise.

V. EVALUATION DES ENSEIGNANTS ET PROPOSITIONS POUR L'EVALUATION DES CHARGES DE COURS (2008-D-315-en-1)

Faute de temps, le point n'a pas pu être discuté et est reporté à une réunion ultérieure.

VI. NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ECOLE EUROPEENNE D'ALICANTE (2008-D-185-fr-1)

Madame CHRISTMANN présente le rapport du Comité de sélection relatif à la nomination du Directeur de l'Ecole européenne d'Alicante et fait un bref historique de la situation.

La seule candidate au poste de Directeur de l'Ecole européenne d'Alicante a été interviewée par le Comité de sélection. En raison de points de divergence entre les membres, le Comité de sélection n'a pas été en mesure d'arriver à une proposition unanime.

Sous réserve que les conditions réglementaires requises soient confirmées par les Autorités compétentes de la Communauté française de Belgique, la majorité qualifiée des membres (cinq sur sept) considère que la candidate est une bonne candidate apte à occuper les fonctions de Directrice de l'Ecole européenne d'Alicante et propose donc sa désignation à ce poste.

Lors du Conseil d'inspection mixte, les Inspecteurs, Madame ZANATTA (IT) et Messieurs SALAMOURAS (EL), TOBOSO (PT), BRZAKALA (BE) et MARCHAND (BE), ont considéré la candidate comme une bonne candidate apte à exercer les fonctions de Directrice. Les Inspecteurs, Messieurs SEXAUER, ENSING et EVERTSSON ont émis des réserves.

A l'issue du débat, les inspecteurs belges ayant confirmé que les conditions réglementaires requises étaient remplies, la réserve émise dans l'introduction de la proposition du Comité de sélection est levée et le Conseil d'inspection mixte recommande au Conseil supérieur de nommer la candidate, Directrice de l'Ecole européenne d'Alicante, à compter du 1^{er} septembre 2008.

VII. DIVERS

La présidence finlandaise clôt la réunion à 18 H 30' et remercie les participants pour le bon déroulement des travaux.

Date de la prochaine réunion : le 12 novembre 2008 à 9 H 30 au B.S.G.

Role of inspectors

Joint Board of Inspectors

17 June 2008

Governance – autonomy/pedagogy	
Central level	School level
<ul style="list-style-type: none"> - define the general pedagogical objectives - develop criteria for evaluation and self-evaluation - harmonise and coordinate curriculum development - develop and decide principles of timetabling - develop syllabuses 	<ul style="list-style-type: none"> - approve pedagogical objectives of the attainm contr - evaluate the implementation of these objectives - assess internal self-evaluations of all schools - guarantee a compatible approach between self-evaluation and criteria-based inspection - oversee the implementation process of the curriculum in the schools type I, II and III - responsibility for procedures concerning implementation
Quality assurance	

Governance – teaching and learning	
Central level	School level
- creation and suppression of posts in type I schools	- recruitment and evaluation of national teachers in type I schools
	- verify of professional qualifications of all chargé de cours in type I schools
- responsibility for the framework of in-service training	
- organise in-service training	- ensure the quality of in-service training
- induction of new inspectors	- induction of new teachers
	- organise joint or follow-up inspections in all schools every two years
Quality assurance	

Governance - Bac	
Central level	School level
<ul style="list-style-type: none"> - responsibility for the quality of the European Baccalaureate, and specifically for the content of the written exams - analyse the results of the Bac into more depth to evaluate the Bac exams and the teaching and learning processes 	<ul style="list-style-type: none"> - guarantee the quality and coherence of the organisation of the Bac (written and oral exams) in all schools, inspections will take place unannounced and will be limited in time
Quality assurance	

Governance – opening up of the system	
Central level	School level
<ul style="list-style-type: none"> - audit type II and III schools by a team of inspectors - audits and joint inspections in type II and III schools will be harmonised as much as possible - assure the quality of teaching and learning in type II and III schools (article 6 of the Agreement) 	<ul style="list-style-type: none"> - verify of professional qualifications of all teachers in type II and III schools
Quality assurance	

Governance – other responsibilities	
Central level	School level
<ul style="list-style-type: none"> - stay in touch with development within their national educational systems 	<ul style="list-style-type: none"> - spread good practises within schools and in individual subjects
<ul style="list-style-type: none"> - define SEN policies and principles for Learning Support for the schools 	<ul style="list-style-type: none"> - provide advice and support for parents and pupils on educational matters in type I schools
Quality assurance	

Governance – other responsibilities	
Central level	School level
<ul style="list-style-type: none"> - propose to the BoG the means of maintaining and developing educational issues and to oversee the implementation of the BoG:s decisions - involvement in the nomination procedure of school management in type I schools 	
Quality assurance	